

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES****REÇU**

000000

le -2 JUL. 2014

**SÉANCE DU 25 JUN 2014**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

000000

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
 M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA, Mme  
 Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme  
 Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
 Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli  
 ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,  
 Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO,  
 M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-  
 Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert  
 BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Francis MARQUES
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

000000

**13 - TAXE D'AMENAGEMENT - AUGMENTATION DU TAUX**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que,

Vu l'article L. 331-2 du Code de l'Urbanisme,

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement a remplacé la Taxe Locale  
 d'Equipement (T.L.E.).

Il est proposé de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 25 voix pour et 8 voix contre  
 (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
 Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-  
 Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/07/2014



LE MAIRE

Hervé LUCBÉREILH

